

4 mars 2021

LE CUIR RÉAFFIRME SA SUPÉRIORITÉ SUR LES MATIÈRES DITES ALTERNATIVES ET PRÔNE LA TRANSPARENCE ENVERS LE CONSOMMATEUR

L'information et la protection des consommateurs sont un enjeu essentiel défendu par la Filière Française du Cuir. Le Conseil National du Cuir se félicite donc des résultats de l'étude comparative menée par l'institut allemand FILK sur les propriétés physiques de dix matières, dont le cuir et neuf matériaux dits alternatifs, qui conclut à la supériorité incontestable du cuir sur ces substituts et permet ainsi une véritable transparence sur les informations fournies aux consommateurs.

AUCUNE DES MATIÈRES DITES ALTERNATIVES NE PRÉSENTE TOUTES LES QUALITÉS PROPRES AU CUIR

Le FILK (Institute For Leather & Synthetic Materials), institut allemand d'essai et de recherche spécialisé notamment dans les services aux fabricants de cuir, a récemment rendu public une étude comparative sur les propriétés physiques de dix matières : **le cuir et neuf matières dites alternatives à base de cactus, pomme, ananas, champignons et autres végétaux.**

Cette étude révèle que le cuir détient un avantage incontestable sur ces substituts. Aucune de ces matières alternatives ne présente les qualités naturelles du cuir en matière d'usage, de longévité et de résistance à la craquelure, à la perméabilité, à l'absorption de l'eau et à la déchirure. En outre, il ressort de cette étude que certains de ces matériaux contiennent une part importante de composants d'origine synthétique (ex : polyuréthane), voire des traces de substances nocives pour la santé comme les phtalates.

DE L'IMPORTANCE DE DÉFENDRE L'APPELLATION CUIR

Aujourd'hui, de nombreuses matières émergentes se font appeler, à tort, « cuir », parce que visuellement similaires, et bénéficient ainsi de l'image qualitative de ce dernier. Le terme « cuir » fait référence à une **matière porteuse de propriétés et de qualités spécifiques** et doit donc être réservé à la seule appellation de la matière cuir issue de la transformation par le tannage de la peau d'un animal. Cette métamorphose s'opère grâce au savoir-faire des tanneurs et des mégissiers. **Par définition, sont donc exclues de cette dénomination toutes les matières non issues de la transformation de la peau animale.**

Dans un souci de transparence vis-à-vis du consommateur, le Conseil National du Cuir s'attache donc à défendre depuis de nombreuses années l'appellation « cuir », protégée en France par le décret n°2010-29 du 8 janvier 2010. Ce décret garantit notamment aux consommateurs de bénéficier de toutes les propriétés du cuir véritable, permet de lutter contre la contrefaçon, et exclut de l'appellation les matériaux synthétiques, issus de la pétrochimie ou d'origine végétale, ayant fleuri ces dernières années : les indications « cuir » synthétique, « cuir » végétal, « cuir » végétal sont proscrites. Un système d'étiquetage de composition est en vigueur, par exemple dans le secteur de la chaussure, afin d'aider les consommateurs à faire des choix éclairés.

« S'agissant de l'information donnée aux consommateurs, il est primordial de s'appuyer sur des faits plus que sur des idées ou des images ne reflétant en rien la réalité de ce qu'est la matière et de ce qu'elle évoque. Par respect du consommateur, les matières alternatives ne peuvent aujourd'hui plus se cacher derrière le mot « cuir », elles se doivent d'être transparentes. »

Frank Boehly, Président du Conseil National du Cuir.

LA FILIÈRE FRANÇAISE DU CUIR : UN ACTEUR ENGAGÉ POUR PLUS DE TRANSPARENCE ENVERS LES CONSOMMATEURS

Les problématiques environnementales et de développement durable sont au cœur des débats. Alors que l'Assemblée nationale examine le projet de loi sur la lutte contre le dérèglement climatique, et que la crise sanitaire a souligné l'importance d'une production et d'une consommation responsables, la notion de transparence auprès du consommateur est plus que jamais d'actualité.

Depuis de nombreuses années, l'industrie du cuir, à travers notamment la Fédération Française de la Tannerie Mégisserie (FFTM) et CTC (Centre Technique du Cuir), travaille sur les problématiques de traçabilité, d'innocuité matière et de transparence envers le consommateur. La filière s'engage, par ailleurs, en faveur d'un environnement protégé, et met tout en œuvre afin d'une part, de limiter son impact environnemental, et d'autre part d'assurer la réduction et la revalorisation des déchets.

A l'heure où les enjeux sanitaires et climatiques sont de taille, il appartient à chaque acteur de la filière mode, des façonniers aux distributeurs, de garantir la plus haute transparence et de ne pas diffuser d'informations trompeuses auprès des consommateurs.

LE CONSEIL NATIONAL DU CUIR

Le Conseil National du Cuir (CNC) est l'organisation interprofessionnelle de producteurs et utilisateurs de cuir et par extension, de tous ceux qui contribuent à la production, à l'utilisation ou à la distribution du cuir.

Constitué sous forme de confédération, il regroupe 21 fédérations ou syndicats professionnels depuis l'élevage jusqu'à la distribution des produits finis, en passant par le secteur industriel. Il a pour vocation d'animer l'ensemble de la Filière Française du Cuir.

LA FILIÈRE CUIR EN FRANCE

- **12 800 entreprises** localisées sur tout le territoire français, dont les savoir-faire sont exceptionnels, maîtrisés et reconnus à l'international
- **Plus de 25 milliards** d'euros de chiffre d'affaires, dont **13 milliards** d'euros à l'export
- **133 000** personnes salariées dans les industries du cuir, de la tannerie-mégisserie, de la chaussure, de la maroquinerie, de la ganterie, du sport et de la distribution d'articles en cuirs.
- **Plus de 100** métiers du cuir
- **Un des leaders mondiaux** des cuirs de veau et peaux exotiques.
- **4^{ème}** exportateur mondial d'articles en cuir
- **3^{ème}** exportateur mondial des cuirs et peaux bruts
- **3^{ème}** exportateur mondial d'articles de maroquinerie



PHOTOS SUR DEMANDE

Crédits ©

Photo 1 : CNC – P&M

Photo 2 : FFTM – V. Colin

Photo 3 : Itech – CTC – CNC

Photo 4 : CTC

105, RUE DU FAUBOURG ST HONORÉ • 75373 PARIS CEDEX 08 • FRANCE
conseilnationaldu cuir.org

Contacts Presse :

VILLAMONET • Margaux Correia • Tel : +33 (0)6 75 37 82 43 • mcorreia@villamonet.fr

Conseil National du Cuir • Charlotte Beauté • Tel : +33 (0)1 43 59 89 44 • cbeaute@conseilnationaldu cuir.org

